

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

=====

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF

- 1.1. Une conjoncture économique plus favorable et des finances publiques toujours sous tension**
- 1.2. De nouvelles contraintes financières pour les collectivités territoriales**
- 1.3. La réforme de la taxe d'habitation applicable dès 2018**
- 1.4. Une stabilisation des concours financiers de l'Etat**
- 1.5. La péréquation « horizontale » (FPIC) maintenue à 1 Md€**
- 1.6. Evolution des prévisions budgétaires**

2. LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT

- 2.1. Les charges de personnel**
- 2.2. Les charges de gestion courante**
- 2.3. Les participations et subventions versées**
- 2.4. Les atténuations de produits**
- 2.5. Les frais financiers et autres charges**
- 2.6. Les charges exceptionnelles**

3. LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

- 3.1. L'aménagement urbain**
- 3.2. Les équipements publics**
- 3.3. Le logement social**

4. LA GESTION DE LA DETTE

5. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

- 5.1. L'autofinancement**
- 5.2. Le ratio endettement/recettes de fonctionnement**

6. LES BUDGETS ANNEXES

Le Rapport d'Orientation Budgétaire permet chaque année d'informer les élus sur l'environnement économique et la situation de la ville, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Depuis 2014, l'équipe municipale a fait preuve de volonté en portant des choix parfois difficiles mais qui ont permis de garantir une gestion financière saine de notre Ville, notamment grâce à une maîtrise des dépenses.

Les initiatives menées jusque-là et les changements de méthodes, ont en effet, sans aucun doute permis de continuer à investir pour l'avenir de notre commune et de ses habitants, sans faire peser ces choix sur la fiscalité locale.

Cet équilibre nous le devons à l'adhésion de tous et aux nombreux efforts quotidiens des services municipaux, eux aussi largement sensibilisés à ces enjeux. Ainsi, dans ce contexte économique contraint et socialement incertain, l'équipe municipale se doit de rassurer les Vincennois dans sa capacité à croire en l'avenir.

Le budget 2018 s'inscrit dans un contexte de croissance encore fragile et d'une stabilisation des concours de l'Etat. Cette année, un élément supplémentaire vient également complexifier ce contexte déjà peu favorable : le pacte financier. Ses modalités n'étant, en effet, pas encore clairement définies, elles laissent place à de fortes incertitudes et rendent l'exercice plus difficile encore. L'enjeu de réduction de la dette de notre pays est d'une nécessité incontestable, mais les élus locaux doivent obtenir des réponses précises sur les conditions figées dans ce pacte.

Cette année, l'effort commun devra donc prévaloir plus encore dans les orientations de ce budget si nous souhaitons poursuivre l'ambition partagée que nous avons pour Vincennes.

Le sens des responsabilités qui est le nôtre, l'intérêt général et la qualité du service public et du cadre de vie que nous voulons pour les Vincennois doivent plus que jamais continuer de guider notre action pour honorer la confiance qu'ils nous ont témoignée.

*
* *

1 – LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF

1.1 Une conjoncture économique plus favorable et des finances publiques toujours sous tension

Le contexte macroéconomique dans lequel sont élaborées les lois de finances est marqué par la reprise progressive de l'activité économique mais les finances publiques demeurent toujours sous contraintes.

Croissance : Après trois années de croissance modérée (entre 1,0% et 1,1%), la croissance française a atteint 1,9% en 2017.

Inflation : L'inflation réelle avoisine les 1,2% contre 0,3% en 2016. Le gouvernement a retenu 1% pour 2018 dans la loi de finances. Elle devrait rester proche de son niveau de 2017 pour les deux prochaines années. A compter de 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé en fonction de l'évolution de l'indice de prix à la consommation entre novembre n-1 et n-2, soit 1,2%.

Finances publiques : Avec le retour de la croissance, la prévision de déficit public vient d'être revue à la baisse à 2,9% du PIB en 2017 et à 2,8% du PIB pour 2018, ce qui permettrait de respecter les engagements européens pour la première fois depuis 2007. La dette globale représenterait en 2017 96,7% du PIB dont 8,7% pour les Administrations Publiques Locales (APUL). L'objectif d'évolution de dette des APUL est fixé à 5,8% pour 2022.

1.2 De nouvelles contraintes pour les collectivités territoriales

Dans un contexte de prévision économique positive, les lois de finances comportent plusieurs dispositions dont certaines contraignantes impacteront la gestion financière des collectivités territoriales dès 2018.

Après une baisse de 11,5Mds€ des dotations sur la période 2014-2017, les collectivités territoriales doivent poursuivre l'effort demandé de réduction du déficit public. Leur contribution inscrite en loi de programmation des finances publiques 2018-2022 s'élève à 13 Mds€ au travers d'un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement. Afin de parvenir à cet objectif sur 5 ans de maîtrise de la dépense publique, la loi prévoit un mécanisme de contractualisation entre l'Etat et 322 des plus grandes collectivités s'appuyant sur des objectifs de maîtrise de la hausse des dépenses de fonctionnement, de diminution de la dette et d'encadrement de la capacité de désendettement.

- Les dépenses réelles de fonctionnement ne devront pas globalement et à périmètre constant augmenter de plus de 1,2% par an en valeur (inflation comprise).
- La réduction annuelle du besoin de financement devra amener les collectivités à se désendetter en remboursant plus de capital de dette chaque année qu'elles ne contractent de dette nouvelle. L'objectif de 2,6 Mds€ annuel a été défini au niveau national.

- Une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement devra être conclue pour les collectivités dont le ratio dépasse pour l'année 2016 le plafond national de référence fixé à 12 ans pour le bloc communal.

Pour les 322 plus grandes collectivités dont les communes et intercommunalités ayant des dépenses réelles de fonctionnement supérieures à 60 M€ en 2016, la contractualisation avec l'Etat devra intervenir au plus tard fin juin et portera sur une durée de 3 ans (2018-2020). Ces accords qui feront l'objet de concertations sous l'égide du préfet tiendront compte des caractéristiques du territoire (croissance démographique, richesse de la population, efforts de gestion de la collectivité). La loi prévoit que les collectivités ne respectant pas l'objectif personnalisé d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement se verraient appliquer un malus ; celles qui le respecteront bénéficieraient d'un bonus en subventions d'investissement.

La Ville étant éligible au dispositif devra prochainement contractualiser avec les services de l'Etat.

1.3 La réforme de la taxe d'habitation applicable dès 2018

Promesse présidentielle de dispenser 80% des foyers du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale, la loi de finances 2018 instaure dès cette année un dégrèvement progressif sous condition de ressources et de charges de famille. Les ménages remplissant les conditions bénéficient d'un abattement de 30% de leur cotisation de taxe d'habitation de 2018, puis 65% sur celle de 2019, avec pour objectif d'atteindre les 100% en 2020. Afin d'éviter les effets de seuils, un dégrèvement partiel est également mis en place.

Le principe du dégrèvement permet au bloc communal de conserver son pouvoir de taux et son produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge en intégralité les dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Ainsi, le dispositif proposé n'entraîne aucune perte de recettes sur la période 2018-2020. Toutefois, le gouvernement a fait part de sa volonté de limiter la hausse des taux et la réduction des abattements décidées ultérieurement par les collectivités afin de garantir aux contribuables rentrant dans le dispositif une cotisation réduite à zéro.

En 2020, la suppression de la TH pour 80 % des contribuables coutera 10Mds€ sur les 26 Mds€ de recettes actuelles. A terme, le gouvernement a confirmé une refonte plus globale de la fiscalité locale.

A Vincennes, 48% des contribuables à la taxe d'habitation bénéficieraient de cette mesure fiscale en 2018 selon une estimation des services de l'Etat

1.4 La stabilisation des concours financiers de l'Etat

L'enveloppe des concours financiers de l'Etat est globalement stabilisée par rapport à 2017 à hauteur de 40,3 Mds€ (la diminution de 4,1 Mds€ correspond au transfert de la fraction de la TVA aux régions en lieu et place de la dotation globale de fonctionnement).

Le montant de la dotation globale de fonctionnement s'élève à 26,96 Mds€. L'année 2018 marque la fin de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics. Sur la période 2014-2017, les collectivités auront vu leurs dotations réduites de 11,5 Mds€.

Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire des communes continue de fluctuer en fonction de l'évolution de la population et du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquations (DSU, DSR).

Avec l'absence de baisse de la dotation globale de fonctionnement, la loi de finances 2018 revient à un rythme de progression plus modérée des dotations de péréquation des communes (+110 M€ de la DSU et +90 M€ de la DSR contre 180 M€ chacune en 2017). Son financement se fera en partie par l'écrêtement interne de la DGF et la compensation part salaire des intercommunalités.

La Ville anticipe pour 2018 une diminution de sa dotation forfaitaire de 4% par rapport à la prévision 2017.

1.5 La péréquation « horizontale » (FPIC) maintenue à 1 Md€

L'enveloppe du Fonds de péréquation de recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1Mds€ pour 2018.

Toutefois la poursuite de la modification de la carte intercommunale et les éventuels regroupement pourraient engendrer pour 2018 une hausse de la contribution de la Ville de 5% par rapport au prévisionnel 2017

1.6 Evolution des prévisions budgétaires

Le tableau suivant permet de retracer les évolutions des postes en recettes et dépenses réelles depuis 5 ans :

Chapitre		2013	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%
		BP	BP		BP		BP		BP	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	143 570	186 208	29.7%	188 000	1.0%	318 515	69.4%	176 289	-44.7%
	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES									
70	PRESTATIONS DE SERVIC	5 563 236	5 611 283	0.9%	5 863 653	4.5%	9 561 835	63.1%	6 330 677	-33.8%
73	IMPOTS ET TAXES	59 612 741	62 428 273	4.7%	64 251 464	2.9%	69 059 650	7.5%	69 556 684	0.7%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	17 764 136	17 176 571	-3.3%	15 847 554	-7.7%	9 536 920	-39.8%	8 930 288	-6.4%
	AUTRES PRODUITS DE GESTION									
75	COURANTE	1 182 853	1 160 503	-1.9%	1 144 483	-1.4%	995 840	-13.0%	1 979 050	98.7%
76	PRODUITS FINANCIERS	36 280	352	-99.0%	36 280	10206.8%	36 270	0.0%	36 250	-0.1%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	43 467	349 300	703.6%	765 018	119.0%	97 200	-87.3%	43 000	-55.8%
Total Recettes de fonctionnement		84 346 283	86 912 490	3.0%	88 096 452	1.4%	89 606 230	1.7%	87 052 238	-2.9%
	PRODUITS DES CESSIONS									
024	D'IMMOBILISATIONS	6 653 000	2 452 000	-63.1%	5 082 000	107.3%	4 124 000	-18.9%	12 590 000	205.3%
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	9 494 213	6 462 960	-31.9%	3 976 400	-38.5%	3 346 550	-15.8%	2 909 500	-13.1%
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT									
13	RECUES	1 792 000	1 679 110	-6.3%	1 218 611	-27.4%	873 260	-28.3%	2 990 865	242.5%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	23 530 000	17 930 000	-23.8%	13 942 366	-22.2%	17 394 440	24.8%	9 867 000	-43.3%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 009 000	0	-100.0%	0		25 000		909 000	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	-	1 921 000		0	-100.0%		#DIV/0!
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	-	0		876 400		3 229 000	
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	76 000	76 000	0.0%	76 000	0.0%	685 000	801.3%	250 000	-63.5%
Total Recettes d'investissement		44 554 213	28 600 070	-35.8%	26 216 377	-8.3%	27 324 650	4.2%	32 745 365	19.8%
TOTAL RECETTES		128 900 496	115 512 560	-10.4%	114 312 829	-1.0%	116 930 880	2.3%	119 797 603	2.5%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 691 190	22 294 367	-1.7%	23 199 793	4.1%	21 710 920	-6.4%	18 437 710	-15.1%
012	CHARGES DE PERSONNEL	33 900 056	34 632 328	2.2%	34 167 823	-1.3%	33 538 370	-1.8%	33 731 586	0.6%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 076 519	10 261 293	13.1%	10 801 978	5.3%	9 511 850	-11.9%	13 124 233	38.0%
	AUTRES CHARGES DE GESTION									
65	COURANTE	9 569 219	9 958 620	4.1%	10 040 011	0.8%	13 065 370	30.1%	9 924 379	-24.0%
66	CHARGES FINANCIERES	2 074 100	2 355 880	13.6%	2 221 200	-5.7%	2 041 820	-8.1%	1 746 100	-14.5%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 361 883	1 397 002	2.6%	1 162 340	-16.8%	677 670	-41.7%	1 009 371	48.9%
Total Dépenses de fonctionnement		78 672 967	80 899 490	2.8%	81 593 145	0.9%	80 546 000	-1.3%	77 973 379	-3.2%
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES						1 208 000		1 208 000	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	12 283 100	11 976 027	-2.5%	10 892 917	-9.0%	7 766 180	-28.7%	7 231 000	-6.9%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 402 433	1 469 943	4.8%	1 427 080	-2.9%	1 850 400	29.7%	2 173 344	17.5%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 150 783	1 789 900	-56.9%	2 317 000	29.4%	3 895 700	68.1%	4 208 600	8.0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 159 880	7 735 500	8.0%	3 876 357	-49.9%	2 925 650	-24.5%	6 571 784	124.6%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 432 333	10 886 700	-29.5%	13 323 130	22.4%	15 876 950	19.2%	18 718 460	17.9%
	PARTICIPATIONS ET CREANCES									
26	RATTAC.A DES PARTIC.	0	0		100 200		100 100	-0.1%	1 000 000	899.0%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 723 000	679 000	-93.0%	707 000	4.1%	2 076 900	193.8%	463 036	-77.7%
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	76 000	76 000	0.0%	76 000	0.0%	685 000	801.3%	250 000	-63.5%
Total Dépenses d'investissement		50 227 529	34 613 070	-31.1%	32 719 684	-5.5%	36 384 880	11.2%	41 824 224	14.9%
TOTAL DEPENSES		128 900 496	115 512 560	-10.4%	114 312 829	-1.0%	116 930 880	2.3%	119 797 603	2.5%

*

* *

Malgré ces contraintes externes, les orientations budgétaires retenues pour l'année 2018 prévoient des dépenses de fonctionnement optimisées et des équilibres structurels préservés.

2 – LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT

Face aux objectifs liés à la contractualisation avec l'Etat, la Ville devra poursuivre sa recherche d'économie à travers la démarche d'optimisation pour maintenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à +1,2%.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
dépenses réelles de fonctionnement*	62.87	63.62	64.39	65.16

* DRF prises en compte (en M€) = débit net des comptes de classe 6 hors FCCT

Cette année encore, les services municipaux ont élaboré leur prévisions budgétaires en se conformant aux prescriptions contenues dans la note de cadrage qui leur fixait trois objectifs :

- maîtriser leurs dépenses de fonctionnement courantes,
- rechercher des recettes nouvelles,
- optimiser leur organisation.

Cela se traduit par les orientations suivantes :

2.1- Les charges de personnel

2.1.1 Structure des effectifs

Depuis plusieurs années, la ville de Vincennes s'est engagée dans une démarche volontariste de gestion optimisée du personnel. Ainsi, à champs d'action constant, les effectifs de la ville ont donc vocation à rester globalement stables.

Au 31 décembre 2017, la ville de Vincennes comptait 759 postes permanents occupés par 694 agents titulaires et 65 agents contractuels. 50 agents travaillent à temps partiel. Il n'est pas prévu d'évolution du temps de travail par rapport à 2017. On note également une constance des avantages en nature : la ville compte 10 logements de fonction (8 écoles et 2 cimetières).

Concernant la répartition par catégorie, 99 agents sont en catégorie A, 148 agents en catégorie B et 509 agents en catégorie C, 3 agents Hors Classe.

Les mouvements prévus sur 2018 sont les suivants : 12 agents titulaires doivent quitter la ville (mutation, retraite, détachement, fin de contrat...) et 19 recrutements sont envisagés dont 7 remplacements suite à des départs survenus en 2017.

2.1.2 : Dépenses de personnel

Dans un contexte budgétaire contraint, les efforts en matière de maîtrise de la masse salariale restent une priorité pour la collectivité. Il sera donc proposé pour 2018, d'inscrire **33 M€** pour les charges de personnel, somme équivalente aux prévisions 2017.

Le traitement indiciaire des agents titulaires s'élève à 15,2 M€, le régime indemnitaire s'élève à 4,2 M€ dont 396K€ pour les heures supplémentaires. La rémunération des non titulaires reste stable à 2,6M€.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 116 K€.

Au 1er janvier, de nombreux changements ont été apportés par la loi de finances pour 2018 :

- La mise en place de la journée de carence pour les agents en congé de maladie ordinaire (-74K€)
- La mise en place d'une indemnité compensatrice de la CSG (227 K€)
- La baisse de la cotisation patronale URSSAF maladie pour les personnels titulaires qui passe de 11.5% à 9.88%.
- La hausse de la cotisation patronale URSSAF maladie pour les personnels non titulaires qui passe de 12.89% à 13%
- L'augmentation de la CSG de 1.7% (pas d'impact budgétaire, cotisations salariales).
- La suppression de la cotisation au fond de solidarité (pas d'impact budgétaire).

On notera par ailleurs qu'au 1er janvier 2018, la troisième phase de l'accord relatif au parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires a été suspendue.

2.2- Les charges de gestion courante

Évaluées à hauteur de **19 M€**, les charges à caractère général devraient augmenter sous l'effet des nouvelles modalités de rémunération du délégataire de gestion du stationnement (+765K€). Cette augmentation, consécutive à la réforme de la tarification du stationnement sur la voie publique, sera entièrement compensée par une hausse du produit des recettes liées à cette activité.

Hormis l'impact de cette réforme, les charges de gestion courante ne devraient pas augmenter cette année.

2.3- Les participations et subventions versées

Estimé à hauteur de **9,8 M€** pour 2018, ce poste devrait légèrement diminuer (-120K€) . En effet un dégrèvement de la taxe foncière due pour l'emprise des terrains de la cité industrielle réduit d'autant la contribution de la ville au SIVU.

Par ailleurs l'équipe municipale maintient son soutien financier aux associations. Elle poursuit également ses efforts en matière d'animations, parmi lesquelles la semaine de la petite enfance, une toile sous les étoiles, les foulées de Vincennes, le festival América, l'Afrique en marche, la fête de l'Europe, le festival de la jeunesse, le tremplin des jeunes vincennois, le forum de la solidarité internationale, la journée du Handicap, la fête de la musique, la fête du sport.

2.4- Les atténuations de produits

Le poste devrait se maintenir cette année à son niveau de 2017, soit **13,1 M€**.

2.5- Les frais financiers

Ce poste devrait diminuer de 500 K€ par rapport à 2017 (**1,2 M€**). Le transfert au budget annexe du centre aquatique le Dôme des charges d'intérêts du BEA en année pleine (contre un trimestre en 2017) et plusieurs prêts arrivant à terme expliquent cette diminution.

2.6- Les charges exceptionnelles

Estimé à **1,6 M€**, ce poste connaît une augmentation (+600 K€) liée principalement au calcul en année pleine de la contribution de fonctionnement au budget annexe du centre aquatique.

3 – LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

Principales dépenses et subventions d'équipement.

3.1 L'aménagement urbain

- **Projet de Ville** : 3,1 M€ sont prévus en 2018 afin de poursuivre les travaux de la phase 3 (cours Marigny).
- **Aménagements urbains** : la rénovation de la place Bérault sera engagée (1 M€), la réalisation d'espaces apaisés est également programmée pour une partie de la rue Joseph Gaillard (218 K€) et des aménagements sont prévus rue DeFrance (103 K€). Les projets issus du comité de pôle, chargé d'étudier l'amélioration des accès aux transports en commun, se poursuivent avec la fin de l'aménagement du pont République/Dr lebel (136 K€).

- **Modernisation de l'éclairage public** : 100 K€ sont prévus pour la poursuite du programme de remplacement de candélabres et lanternes vétustes ainsi que de la mise en conformité des armoires électriques.
- **Vidéoprotection** : 187 K€ sont prévus pour le remplacement et le raccordement de caméras.

3.2- Les équipements publics

- **Construction du groupe scolaire rue Mirabeau** : 4 M€ sont prévus pour la poursuite de des travaux initiés en 2017.
- **Gymnase de l'Est** : 1,1 M€ sont prévus pour le lancement de la phase travaux de réhabilitation et d'extension de l'équipement.
- **Eglise Notre Dame**: la rénovation intérieure du bâtiment entre dans sa phase travaux avec une inscription de 810 K€.
- **Maternelle du Nord** : le réaménagement des locaux, notamment des équipements de la restauration est budgété pour 600 K€.
- **Elémentaire Est Passeleu** : la réfection des réseaux de chauffage se poursuit en 2018 pour 353 K€.
- **Plan handicap** : le programme engagé pour la mise en accessibilité des espaces urbains et des bâtiments publics continue pour un montant total de 390 K€.
- **Réseau Très Haut Débit (THD)** : le déploiement d'un réseau téléphonique et informatique THD pour les bâtiments publics est également prévu pour un montant de 391 K€.

3.3- Le logement social

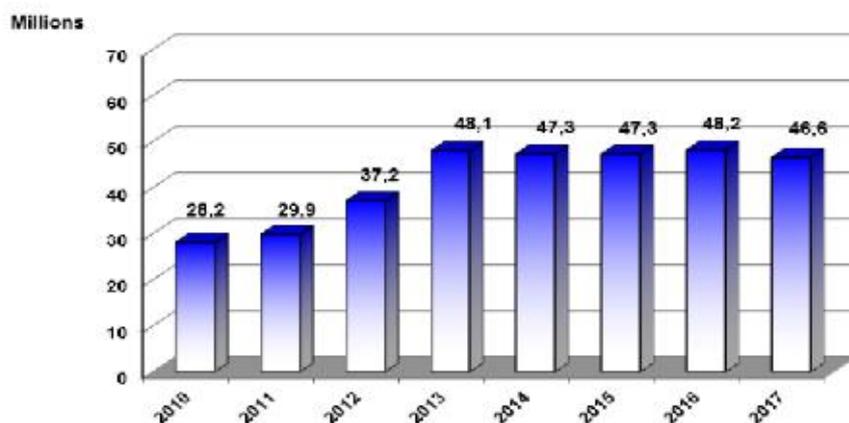
Dans la poursuite de notre engagement de préserver la mixité sociale de Vincennes, la municipalité continuera sa politique de création de logements sociaux à travers le versement direct de subventions pour surcharges foncières aux bailleurs sociaux (2,5 M€), l'augmentation du capital de la VINCEM (5 M€) affectée strictement à des opérations de logements sociaux et l'octroi de garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux. Le taux de logements sociaux au 1er janvier 2017 atteint les 10,65% des résidences principales de la ville avec un nombre de logements sociaux de 2 665.

4 - LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette du budget principal de la Ville atteint 46,6 M€ au 31 décembre 2017 contre 48,2 M€ l'année dernière, en diminution de 1,6 M€.

Ce désendettement s'explique par les variations suivantes :

- Un moindre recours à l'emprunt : 3,5 M€ contre 5 M€ en 2016 ;
- Le remboursement annuel du capital : 4,8 M€ contre 4,6 M€ en 2016 ;
- Le transfert à l'établissement public territorial Paris est Marne & Bois des emprunts du budget assainissement (320 K€) ;



Un emprunt d'un montant de 4,1 M€ a été contracté à taux variable (Euribor 3 mois + marge 0,31%) auprès du Crédit Agricole sans avoir fait l'objet d'un encaissement en fin d'année. Son inscription en recettes permet de financer les dépenses d'investissement reportées.

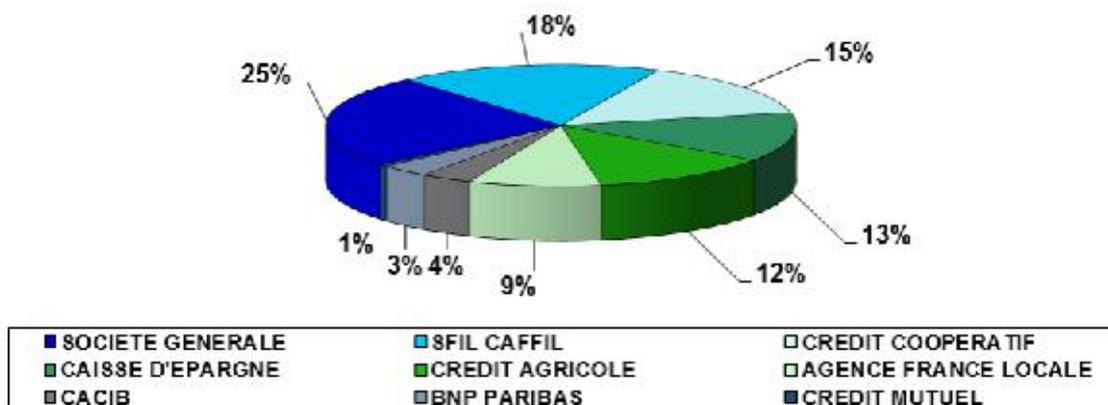
Les annuités payées en 2017 s'élèvent à 5,9 M€ dont 1,1 M€ d'intérêts (hors trésorerie) contre 5,6 M€ en 2016. Cette hausse résulte de l'amortissement de l'emprunt du Crédit Coopératif de 5 M€ mobilisé fin 2016.

Afin de préserver la capacité de financement des investissements de la Ville, la stratégie de gestion de la dette choisie consiste à optimiser les coûts tout en limitant les risques.

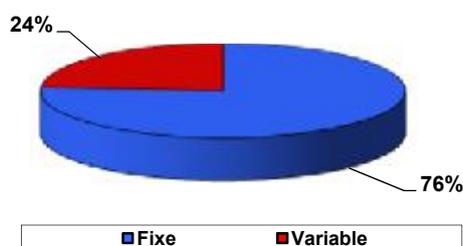
A cet effet, différents leviers sont utilisés :

- Refinancement à de meilleures conditions des emprunts qui présentent un coût élevé dans le portefeuille et un coût de sortie non dissuasif ;
- Diversification des sources de financement ;
- Répartition optimale de l'encours par type de taux selon les opportunités de marchés.

La répartition par prêteur de la Ville met en évidence une grande diversité de prêteurs gage d'indépendance très forte en matière de financement et favorisant une concurrence soutenue.



S'agissant de la structure de la dette composée de 16 emprunts contre 22 en 2016, sa répartition 2017 fait ressortir une part taux fixe de 76% et une part indexée de 24%.



Afin de bénéficier de taux variables historiquement bas, il conviendra de poursuivre en 2018 le rééquilibrage entre types de taux de l'encours de la dette. En raison de la répartition actuelle de l'encours et du niveau des taux d'intérêt proposé, les emprunts à taux variables seront privilégiés.

Les nouveaux emprunts contractés au cours de 2017 à des taux très faibles, ainsi que le refinancement d'une partie de la dette (2,3 M€) permettent d'obtenir au 31 décembre 2017 un coût global de la dette à 2,19%, soit en diminution par rapport à 2016 (2,40%). A titre de comparaison, le stock de dette des collectivités de même strate s'élevait à 2,86 % en 2016 et celui de l'ensemble des collectivités à 2,52%.

Pour 2018, la Ville diminuera le montant des frais financiers en substituant aux anciens, de nouveaux contrats négociés à de meilleures conditions.

Avec 100% d'emprunts classés 1A, la dette de la Ville est considérée comme très saine au sens de la classification Gissler. Par ailleurs, la durée de vie résiduelle de la dette est de 11 ans et 9 mois pour la Ville alors que celle des autres collectivités de même strate s'élève à 13,6 ans en 2016 (source finance active).

La solidité financière de la ville est démontrée par sa capacité de désendettement : depuis 2015 celle-ci se maintient entre 2 et 3 ans. En 2017, les réalisations de cessions ont permis

d'améliorer exceptionnellement ce ratio à 1,7 années, chiffre largement inférieur au seuil prudentiel de 12 années imposé dans le cadre du contrat étatique.

Dans ce contexte de dette maîtrisée, la Ville affiche un encours de dette par habitant qui se situe en deçà des moyennes nationales des communes.

Exercice au 31 décembre	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne strate 20 à 50 000 h	Moyenne strate 50 à 100 000 h
Encours de la dette /habitant	982 €	964 €	940 €	960 €	939 €	1 118 €	1 475 €

En intégrant la dette du bail emphytéotique administratif (BEA) d'un montant de 13,5 M€, la dette consolidée au 31 décembre 2017 s'élève à 60,1 M€. L'encours par habitant se porte à 1 212€.

Pour 2018, l'objectif de la Ville reste d'assurer le financement de son programme d'investissement tout en maîtrisant sa dette.

5 – LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

5.1 L'autofinancement

L'autofinancement résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Il permet de limiter aujourd'hui le recours à l'emprunt et in fine d'éviter tout accroissement excessif de la fiscalité locale.

L'évolution positive de l'autofinancement dégagé pour chacun des budgets primitifs précédents - retracée dans le tableau suivant - souligne la progression de notre capacité de financement et reflète la bonne gestion de la collectivité :

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Autofinancement (en millions d'euros)	5,7	6,0	6,5	9,1	9,1

L'objectif en 2018 est de poursuivre cette progression afin de permettre la réalisation de nos projets d'investissement.

5.2 Le ratio endettement / recettes de fonctionnement

Depuis plusieurs années, nous maintenons notre effort d'investissement sans obérer nos marges de manœuvre. Le taux d'endettement de la ville - figurant dans le tableau ci-joint - reste encore bien en-deçà des moyennes communales.

Exercice au 1 ^{er} janvier	2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	<i>Moyenne strate 20 à 50 000 h</i>	<i>Moyenne strate 50 à 100 000 h</i>
Taux d'endettement	49%	62%	61%	62%	65%	77%	93%

**taux calculé sur la base des RRF minorées du FNGIR et FPIC*

Cette gestion financière saine et rigoureuse engagée depuis plusieurs exercices permet de maîtriser l'endettement et les charges financières générées par l'emprunt.

6 – LES BUDGETS ANNEXES

S'agissant des budgets annexes, on peut noter en 2018 l'inscription en année pleine des crédits du budget relatif à la gestion du centre aquatique le Dôme, alors qu'en 2017 ils ne concernaient que le dernier trimestre (entrée en vigueur en septembre 2017).

*
* *

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du débat qui aura suivi la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2018.